

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Irais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :

QUORUM : 15

Date de la convocation : mercredi 24 juin 2026

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Régine CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Frédéric PARTHENAY,
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou :
- ✓ Commune de Louin : Christophe AUGYROND, Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET, Jean-Yanne MARTINEAU

Pouvoirs (3) :

- ✓ Charlotte VARLET a donné pouvoir à Didier DUPIC
- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Régine CHABAUTY
- ✓ Pascal PRIMAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER

Absent(s)/Excusé(s) : Eric BILLEAU, Viviane CHABAUTY, Pascal PRIMAULT, Pascal ROCHARD, Charlotte VARLET

Pascal BIRONNEAU a été élu secrétaire de séance

GOUVERNANCE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2025

Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales

Vu le rapport ci-annexé

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2025 et de le diffuser aux communes membres pour le présenter en conseil municipal
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Le secrétaire,
Pascal BIRONNEAU

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260703-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-07-2026

Publication le : 03-07-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48



RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ

DU SERVICE PUBLIC

D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Sommaire

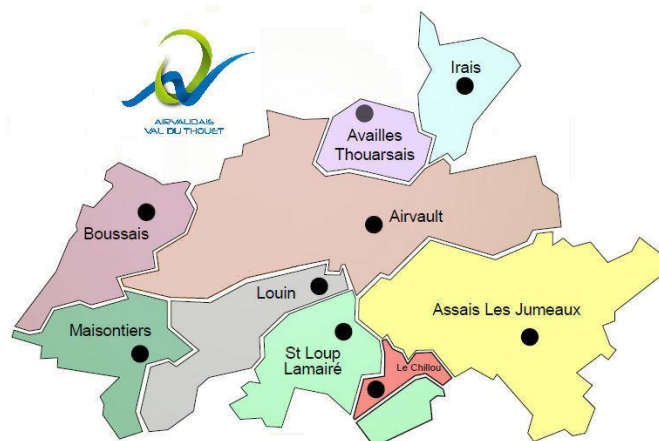
A- INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 Le TERRITOIRE DESSERVI	4
2 ORGANISATION GÉNÉRALE	4
3 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS	5
3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.	5
3.2 Collecte en porte à porte.	5
3.2.1 Collecte par la société URBASER	5
3.2.2 Fréquence de collecte	5
3.2.3 Mode de collecte.	6
3.3 Collecte en apport volontaire.	7
3.3.1 Mode de collecte.	7
3.4 Déchèteries.	7
3.4.1 Horaires d'ouverture	8
3.4.2 Type de déchets	9
3.4.3 Limites de volumes.	9
3.4.4 Fréquentation.	9
4 INDICATEURS TECHNIQUES – Tonnages 2025	10
4.1 Ordures ménagères, emballages-papiers et verres	10
4.2 Déchets de déchèteries	11
4.2.1 Tonnages totaux collectés.	11
4.2.2 Répartition des tonnages par matériaux.	12
4.2.3 Evolution des tonnages	12
4.3 Destination des ordures ménagères	12
4.4 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries.	13
4.4.1 Destination des emballages et du papier.	13
4.4.2 Destination du verre.	16
4.4.3 Destination des cartons issus des déchèteries.	16
4.5 Destination des déchets de déchèteries	17
B- INDICATEURS FINANCIERS	18
5 Mode de financement	18
5.1 Les ménages	18
5.2 Les professionnels	18
5.2.1 La redevance spéciale	18

5.2.2 Les passages en déchèteries	19
6 Comptes administratifs 2025	19
7 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat	20
8 Montant des recettes perçues pour l'année 2025	20
9 Investissement 2025	21
C- COMMUNICATION ET PREVENTION	21
10 Communication	21
11 Prévention des déchets	23
ANNEXES	25
Annexe 1 : Liste des points d'apports volontaires	26
Annexe 2 : Liste des rues collectées en mini-benne	25

A- INDICATEURS TECHNIQUES

1 Le TERRITOIRE DESSERVI

Créée par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet regroupe 9 communes sur une superficie de 225,98 km².



La population totale municipale INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025 est de 7 090 habitants.

Nom de la commune	Population totale
Airvault	3 342
Assais-les-Jumeaux	786
Avelles-Thouarsais	188
Boussais	457
Le Chillou	166
Irais	213
Louin	706
Maisontiers	135
Saint-Loup-Lamairé	1 097
Total	7 090

2 Organisation générale

Le service gestion des déchets exerce ses activités sous la responsabilité du conseil communautaire composé de 29 conseillers titulaires.

Le 24 janvier 2017 le conseil communautaire a validé la transformation du service public industriel et commercial (SPIC) en service public administratif (SPA) du budget « gestion des déchets » à autonomie financière à compter de l'année 2017.

Le 1^{er} janvier 2024, le « budget déchets » a été réintégré au budget principal.

Daniel ROBERT est vice-président en charge de l'environnement. La commission environnement est composée de 10 membres (Olivier FOUILLET, Fabrice DURAND, Gérard GIRET, Jacky JOZEAU, Monique NOLOT, Hélène MARSAULT, Alain JEZEQUEL, Françoise RICHARD, Gérard CHABAUTY et Dominique GUILBOT)

3 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet assure la collecte des déchets en délégation de service et en régie directe.

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers (papiers et emballages hors verre) se fait en porte à porte.
- La collecte sélective du verre s'effectue en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter en régie.
- La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée via 2 déchèteries.
- Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages.

Compétences exercées	OMR et assimilés	Emballages	Verres	Papiers	Encombrants et assimilés
Mode d'organisation	PàP	PàP	PAV	PàP	Déchèterie
Opérations exercées en régie			X		X En partie

PàP : Porte à porte ; **PAV** : Points d'apports volontaires

3.2 Collecte en porte à porte

3.2.1 Collecte par la société URBASER

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des ordures ménagères est assurée par l'entreprise URBASER, sur l'ensemble du territoire, selon les conditions stipulées au marché de collecte des ordures ménagères, signé le 30 juin 2021 pour une période de 5 ans et renouvelable 2 fois pour 1 an sans que le délai ne dépasse le 31 décembre 2028.

La collecte est assurée pour 4 165 foyers représentant 8 330 bacs (noir + jaune).

3.2.2 Fréquence de collecte

Le ramassage s'effectue tous les 15 jours selon un planning défini avec chaque municipalité. La collecte des bacs noirs « d'ordures ménagères résiduelles » et des bacs jaunes pour les emballages et le papier s'effectue simultanément dans le même camion sauf pour les rues collectées en mini-benne.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est ramenée à une fois par semaine pour certaines entreprises dites « gros producteur ».

Tableau des jours de collecte des ordures ménagères et du multi matériaux pour la benne bi-compartmentée

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Airvault Ouest Ecart (La Guichardière, Tessonnière et Soulièvres)	Borcq-sur-Airvault, Availles-Thouarsais, Irais,
Mardi	Saint-Loup-Lamairé,	Louin, Maisontiers
Mercredi	Airvault Nord	Airvault Sud
Jeudi		
Vendredi	Assais-les-Jumeaux	Boussais, Le Chillou

Lors d'un jour férié, la collecte est décalée d'une journée pour le reste de la semaine.

Tableau des jours de collecte des ordures ménagères et du multi matériaux pour la mini-benne

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Mercredi (Multi matériaux)	Airvault – Borcq-sur-Airvault, Tessonnière, Availles-Thouarsais, Barroux, Boussais, Irais	Assais-les-Jumeaux, le Chillou, Louin, Saint Loup Lamairé
Jeudi (Ordures ménagères)	Airvault – Borcq-sur-Airvault, Tessonnière, Availles-Thouarsais, Barroux, Boussais, Irais	Assais-les-Jumeaux, le Chillou, Louin, Saint-Loup-Lamairé

Liste des rues collectées en mini-benne en annexe 2

3.2.3 Mode de collecte**Collecte robotisée**

La collecte proposée par URBASER ayant été retenue, la prestation de collecte s'effectue avec un camion à chargement latéral et bi-compartmenté pour une collecte des deux bacs sur une même tournée. Elle a été mise en place au 1^{er} janvier 2022.

Pour cette nouvelle organisation de collecte des déchets d'emballages et du papier, une campagne de fourniture et de distribution des bacs a été effectuée sur l'ensemble du territoire. Les volumes des bacs sont déterminés en fonction du nombre de personnes au sein du foyer : 140 litres, 240 litres ou 360 litres (pour les particuliers et professionnels) ou 770 litres (pour les professionnels) au cours du dernier trimestre 2021.

**Porte à porte**

Les collectes sont assurées en porte-à-porte lorsque les conditions d'accès et de circulation le permettent.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et le passage en tarification incitative, chaque logement bénéficie de deux bacs individuels (noir et jaune).

Une mini-benne permet de collecter les rues étroites.

3.3 Collecte en apport volontaire

3.3.1 Mode de collecte



Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est collecté en régie en points d'apports volontaires (*liste des PAV en annexe 1*).

Un chauffeur poids lourd collecte les colonnes à verre à l'aide d'un camion Ampliroll avec grue auxiliaire, appartenant à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Les colonnes sont collectées selon leur taux de remplissage une fois tous les 15 jours en moyenne.

Répartition des points d'apports volontaires de verre sur le territoire

Nom de la commune	Nombre d'emplacement : Verres
Airvault	12
Assais-les-Jumeaux	7
Availles-Thouarsais	1
Boussais	2
Le Chillou	1
Irais	2
Louin	5
Maisontiers	2
Saint-Loup-Lamairé	7
Total	39

3.4 Déchèteries

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet dispose de deux déchèteries :

- les Plantons à Airvault,
- la Martinière à Louin.

Le gardiennage des déchèteries d'Airvault et de Louin s'effectue en régie avec différents agents de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.



Un règlement intérieur de déchèteries précise, pour chaque déchèterie, les modalités de fonctionnement, les matériaux autorisés et refusés ainsi que les conditions d'accès à la déchèterie.

3.4.1 Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	AIRVAULT Les Plantons		LOUIN La Martinière	
	Du 01/11 au 28/02	Du 01/03 au 31/10	Du 01/11 au 28/02	Du 01/03 au 31/10
Lundi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	FERMÉE
Mercredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15
Jeudi	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	14 h à 17 h	14 h à 18 h	FERMÉE	8 h 45 à 12 h 15
Samedi	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 17 h	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 18 h	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15

Les déchèteries sont fermées les jours fériés et sont rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

En cas de forte chaleur ou canicule, les horaires des déchèteries peuvent être modifiés en aménageant des plages horaires en matinée selon le planning suivant :

	Airvault Les Plantons	Louin La Martinière
Lundi		8 h 30 – 13 h 30
Mardi	7 h – 13 h 30	
Mercredi	7 h – 13 h 30	
Vendredi	7 h – 13 h 30	
Samedi	7 h – 13 h 30	8 h 45 – 12 h 15

3.4.2 Type de déchets

Sont acceptés les déchets suivants sur l'ensemble des déchèteries :

- | | |
|----------------------------|--|
| ✓ Tout venant | ✓ DEEE |
| ✓ Déchets verts | ✓ Emballages |
| ✓ Cartons | ✓ Déchets Ménagers Spéciaux et matériel du peintre |
| ✓ Gravats | ✓ Capsules Nespresso |
| ✓ Métaux non Ferreux | ✓ Huiles alimentaires |
| ✓ Ferrailles | ✓ Pneus (deux roues et automobiles) |
| ✓ Bois | ✓ Déchets d'ameublements et d'aménagements (DEA) |
| ✓ Cartouches d'imprimantes | ✓ Jeux - jouets |
| ✓ Huiles vidange | ✓ Articles de bricolages et de jardinages (thermiques et non thermiques) |
| ✓ Néons | ✓ Article de Sport |
| ✓ Batteries | |
| ✓ Papiers | |
| ✓ Radiographies médicales | |
| ✓ Verres | |

3.4.3 Limites de volumes

La limitation des volumes déposés par personne et par flux est la suivante :

	Limites
Déchets Verts	5 m ³ / semaine
Autres matériaux	3 m ³ / semaine
Tolérance déménagement	10 m ³ / semaine
Pneus	8 / an

Cette limitation de volume s'applique pour l'ensemble des déchèteries.

En cas de **dépassement de ces volumes**, il sera alors demandé au particulier de s'orienter vers une autre déchèterie du territoire ou bien une **déchèterie professionnelle**.

3.4.4 Fréquentation

La fréquentation des déchèteries est de :

	Airvault	Louin	Boussais	TOTAL
2014	16 041	5 293	1 448	22 782
2015	18 573	5 594	FERMEE	24 167
2016	18 931	5 941	FERMEE	24 872
2017	22 393	5 587	FERMEE	27 980
2018	24 513	4 664	FERMEE	29 177
2019	22 258	6 031	FERMEE	28 289
2020	17 687	4 784	FERMEE	22 471
2021	24 242	6 670	FERMEE	30 912
2022	22 781	6 355	FERMEE	29 136
2023	21 729	5 787	FERMEE	27 516
2024	24 228	6 387	FERMEE	30 615
2025	19 377	5 551	FERMEE	24 928

On constate une baisse de 18,58 % par rapport à 2024. Cependant de nombreuses dates d'ouverture ne présentent pas de fréquentation. Les chiffres sont donc tronqués par cette absence de donnée.

3.4.5 Collecte

Le bas de quai est géré en régie. Le transport est effectué par un camion Ampliroll à l'exception de l'ensemble des déchets faisant partie d'une filière de recyclage gérée en REP (responsabilité élargie des producteurs). On y retrouve les déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, cartouches d'imprimantes, ampoules, néons et DEEE) et les nouvelles filières (DEA, jeux, jouets, bricolages et jardinages...

4 INDICATEURS TECHNIQUES – Tonnages 2025

4.1 Ordures ménagères, emballages-papiers et verres

	Tonnage	Kg/hab/an
Ordures ménagères	829,16	116,95
Emballages + papiers	453,81	64,01
Verres	344,42	48,58

Mémo TRI

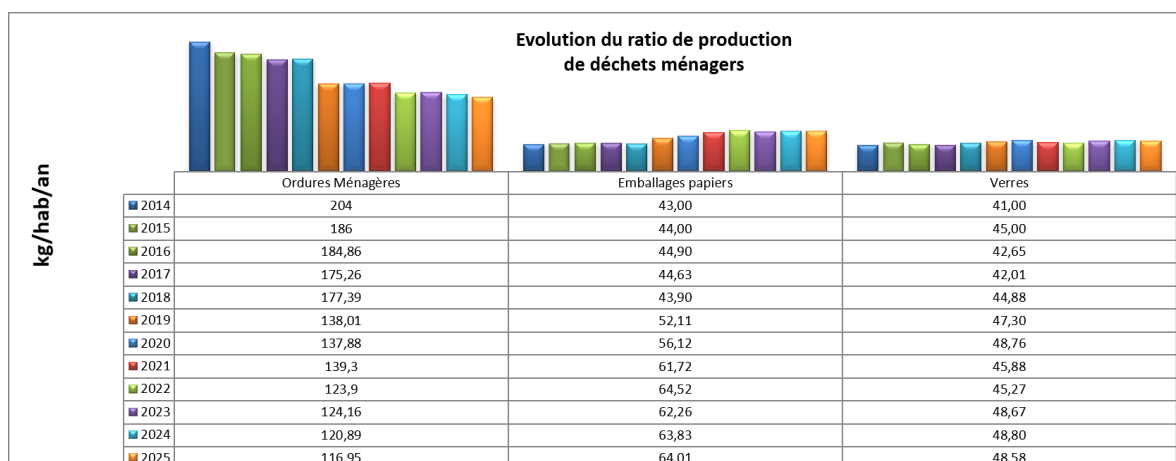


Nous pouvons constater une légère baisse des ordures ménagères de 3,26 % alors que les tonnages de déchets recyclables et des verres sont stables.

En 11 ans, la baisse des ordures ménagères est de l'ordre de 42,67 %.

Le tri des emballages augmente de 48,86 %. Le verre lui a augmenté de 18,49 %.

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

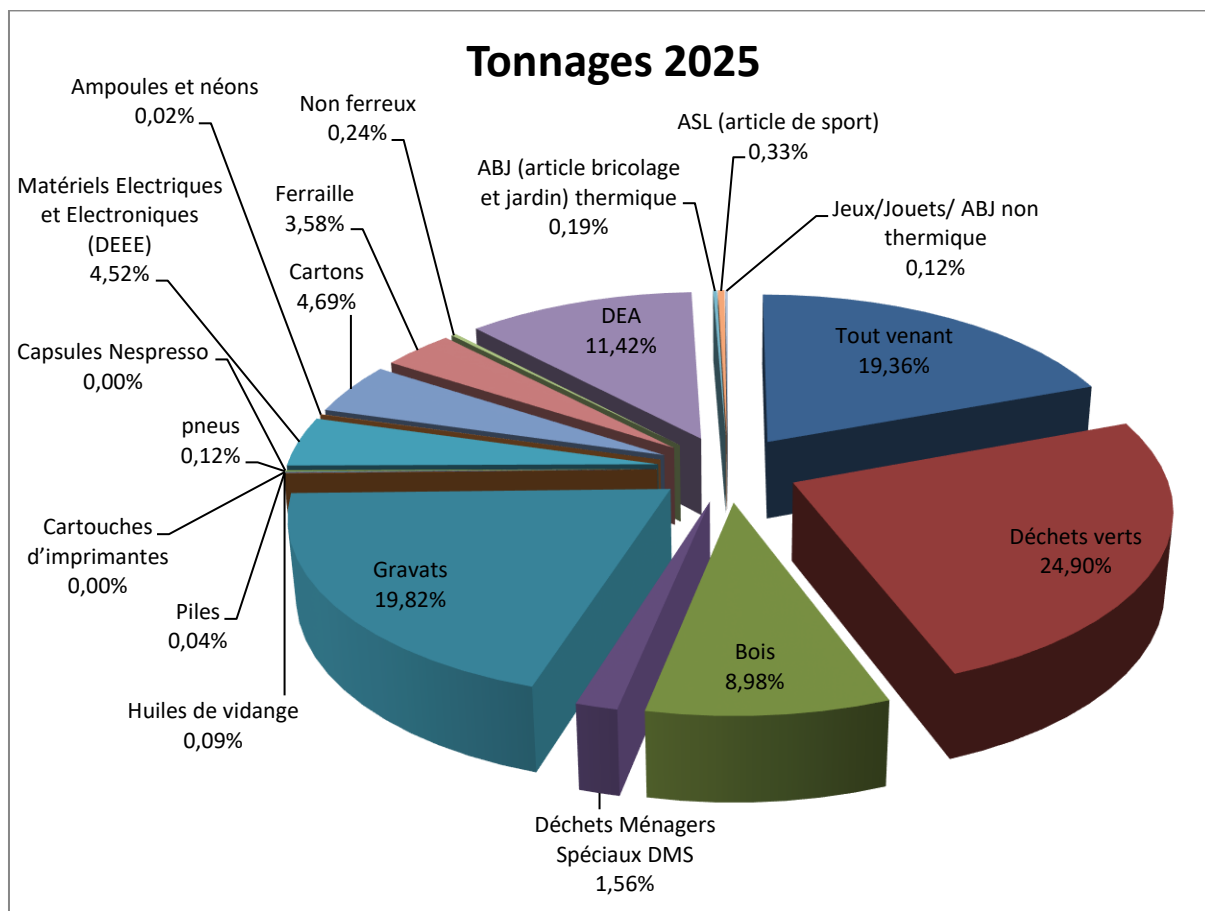


4.2 Déchets de déchèteries

4.2.1 Tonnages totaux collectés

	2025		Evolution 2024/2025
	Tonnage	Kg/habitant/an	
Tout venant	452,00	63,75	-13,5 %
Déchets verts	581,30	81,99	-14,9 %
Bois	209,7	29,58	-41,6 %
Déchets Ménagers Spéciaux DMS	36,481	5,15	-0,6 %
Gravats	462,79	65,27	-39,5%
Piles	0,842	0,12	+16,9 %
Huiles de vidange	2,07	0,29	-65,15 %
Cartouches d'imprimantes	0,1	0,01	0 %
Pneus	2,764	0,39	-50,3 %
Capsules Nespresso	0	0,00	0 %
Matériels Electriques et Electroniques (DEEE)	105,59	14,89	-11,1 %
Ampoules et néons	0,505	0,07	-3,44 %
Cartons	109,56	15,45	+13,9 %
Ferraille	83,64	11,80	-8,9 %
Non ferreux	5,629	0,79	-26,22 %
DEA	266,58	37,60	+54,09 %
ABJ (article bricolage et jardin) thermique	4,42	0,62	+92,17 %
ASL (article de sport)	7,7	1,09	+33,22 %
Jeux – Jouets - ABJ non thermique	2,76	0,39	+3,37 %
TOTAL	2 334,43	329,26	-13,9 %

4.2.2 Répartition des tonnages par matériaux



4.2.3 Evolution des tonnages

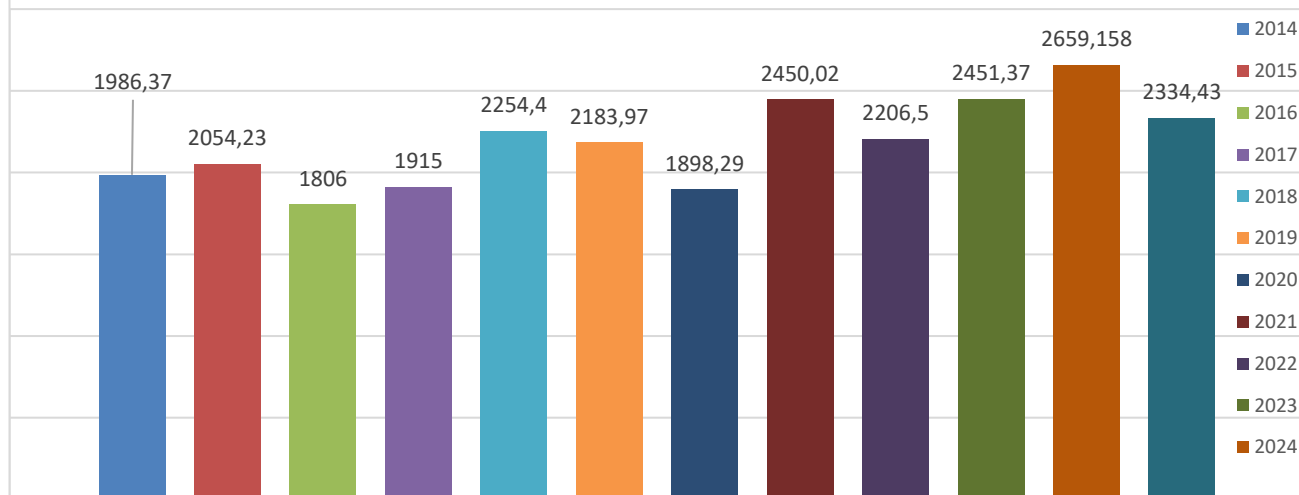
Au total on peut constater une baisse de fréquentation de 18 % mais avec quelques incertitudes sur certaines données de fréquentation. Le tonnage quant à lui baisse également de 14 %. Le tonnage est quand même bien lié à la fréquentation.

La mise en place des nouvelles filières en déchèterie a encore permis de diminuer de 13 % le tonnage de tout venant donc de déchets enfouis et également -40 % du bois lié à l'ameublement.

4.3 Destination des ordures ménagères

En 2025, le SMITED a renouvelé ces équipements de traitement pour s'orienter après tri et séchages vers du CSR (combustible solide de récupération) pour ensuite être valorisé en four de cimenterie et produire de la chaleur.

Evolution du tonnage de déchèteries



4.4 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries

Après collecte, les déchets (verre, multi matériaux) transitent par le quai de transfert de l'entreprise Houdelot Négoce à Bressuire, à la suite d'un marché public en groupement de commande avec l'agglomération du Bocage Bressuirais qui ne pouvait plus accueillir de déchets sur son site.

4.4.1 Destination des emballages et du papier

Le centre de tri de Poitiers a été désigné pour réceptionner les déchets à trier de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. Il appartient et est exploité par la société SUEZ.

115,1 tonnes ont été triées sur cette installation de janvier à mars 2025 en attendant l'ouverture du centre de tri intercommunale de la SPL Unitri.

Le centre de tri - Unitri



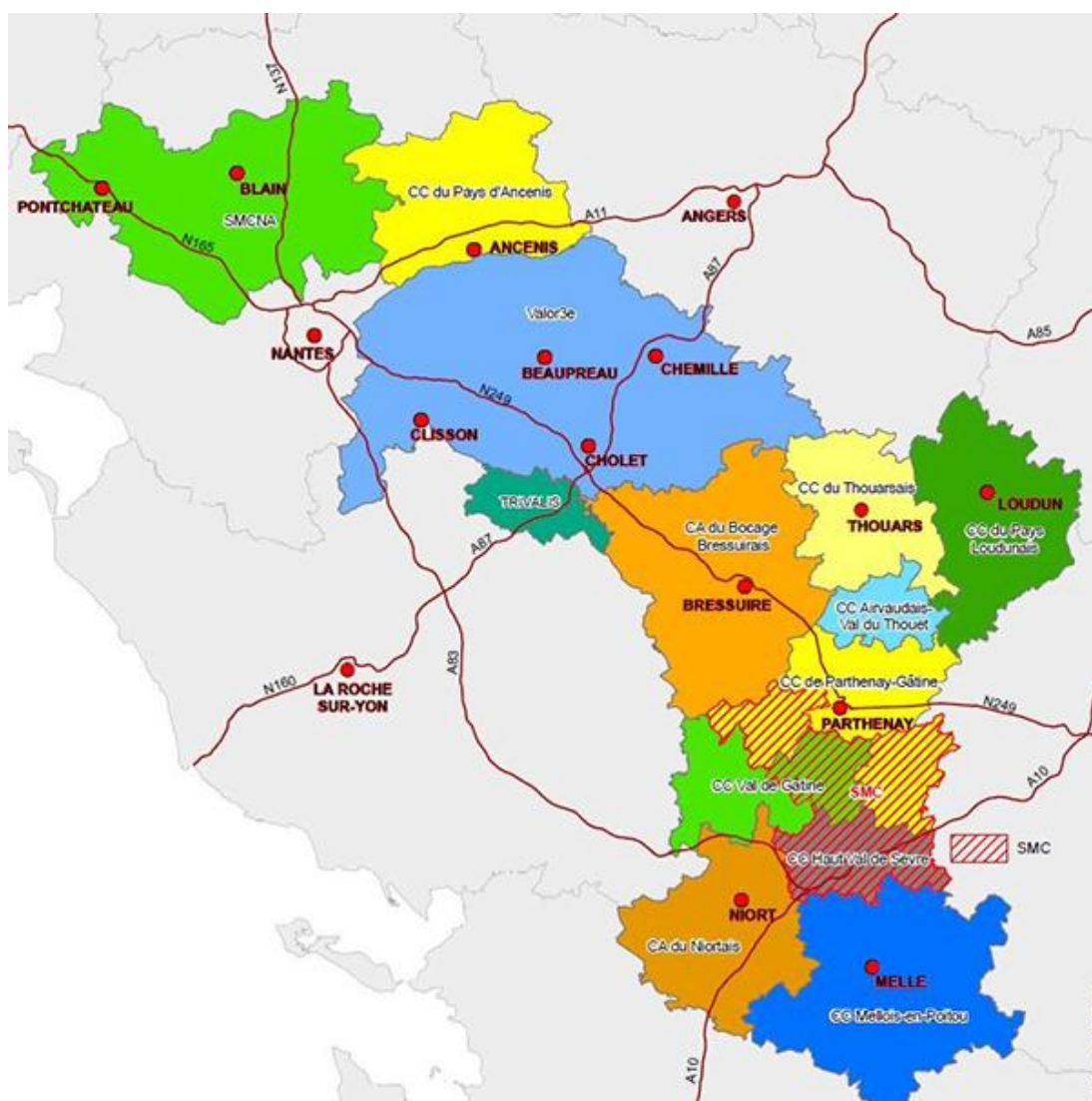
Le centre de tri des déchets recyclables « Unitri » est en phase de réglage afin d'atteindre les performances prévues dans le marché public de performance. Il dessert 13 collectivités réparties sur les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Maine-et-Loire, de la Vendée et de la Loire Atlantique, soit l'équivalent d'un bassin de population d'un million d'habitants. Ce nouvel équipement permet le tri de 48 000 tonnes par an de déchets recyclables.

En chiffre

- Capacité de **48 000 tonnes de déchets ménagers recyclables à traiter par an.**
- Investissement de **36,2 M € HT**
- **40 agents** dans la cabine de tri en charge du contrôle qualité du tri accompagné par **4 encadrants**
- **100 %** des trieurs seront embauchés via des contrats d'insertion soit 70 000 heures d'insertion par an
- Capacité du site de **16 tonnes par heure**

Subventionnements

- ADEME 1 100 000 € TTC.
- CITEO 1 100 000 € TTC.
- Région Pays de la Loire : 400 000 € TTC.
- Région Nouvelle-Aquitaine (Feder 2021-2027) : dossier en cours d'instruction



En 2025, 341,7 tonnes d’emballages et papier en mélange ont été triées sur cette installation pour le compte de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

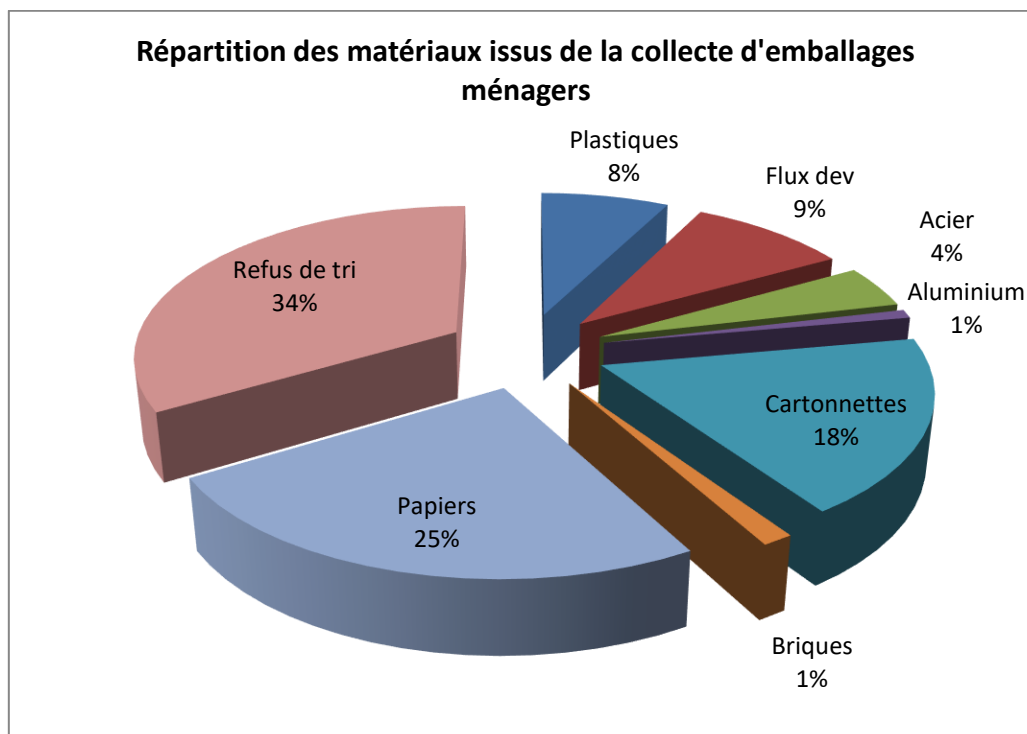
❖ **Tableau des différentes filières de recyclage**

Centre de tri de Poitiers (données exprimées en tonnes)

Matériaux	Stock amont	Production	Livraison	STOCK au 31/12/2025	Filières de reprise	<i>Rappel production 2024</i>
Plastique	1,258	8,598	9,855	0	VALORPLAST	60,91
Film PE/PP	0,978	4,921	5,90	0		
Flux de développement	0,770	5,62	6,389	0	CITEO	13,235
Acier	1,477	4,766	6,243	0	Arcelor Mital	24,285
Aluminium	0,334	0,761	1,095	0	AFFIMET	2,416
Cartonnettes	17,835	16,735	34,57	0	Revipac	68,895
Briques	4,173	1,865	6,038	0	Revipac	6,582
Papier	5,507 1,927	20,023 23,871	25,529 32,798	0	Norske Skog SUEZ	82,027 77,356
Refus de tri	5,377	27,933	33,31	0	Unité de CSR	119,77
Reste à trier	2,735	0	0	0		5,295

Centre de tri de Loublande (données exprimées en tonnes)

Matériaux	Stock amont	Production	Livraison	STOCK au 31/12/2025	Filières de reprise	<i>Rappel production 2024</i>
Plastique	0	25,139	49,74	-24,6	VALORPLAST	0
Flux de développement	0	10,85	46,27	-35,42	CITEO	0
Film flux dev	0	20,288	61,62	-41,333	CITEO	
Acier	0	15,238	28,58	-13,342	Arcelor Mital	0
Aluminium	0	3,274	0	3,274	AFFIMET	0
Cartonnettes	0	65,326	229,76	-164,44	Revipac	0
Briques	0	4,122	32,39	-28,268	Revipac	0
Papier 1.11	0	28,078	85,78	-57,703	Norske Skog	0
Papier PCM	0	38,059	0	38,059	Revipac	
Refus de tri	0	97,88	94,836	2,852	Unité de CSR SMITED (79)	0
Fines	0	24,611	22,98	1,632	Unité de CSR Brangeon (49)	



- Refus de tri

Le tonnage de refus après passage sur la chaîne de tri pour l'année 2025 est de **150,42 tonnes soit 33,58 %**. Les refus de tri sont ensuite transportés pour des usines de traitement pour effectuer du combustible solide de récupération (CSR).

La production de refus pour 2025 repart à la hausse par rapport à 2024, malgré la mise en place du flux de développement. Les refus sont composés d'imbriqués (mélange de plusieurs matériaux ensemble), de produits non vides, des matériaux plastiques mais qui ne sont pas des emballages, des ordures ménagères et des fines (petits éléments inférieur à 4cm).

- Destination des papiers

Les papiers sont triés au centre de tri et séparés en 2 catégories. Les papiers bureautique et magazines (1.02) et les papiers à désancrer et journaux (1.11). Le 1.02 est acheté par la société SUEZ pour transformation en papiers bureautique, le 1.11 est racheté par la société Norske Skog située à Golbey (88) pour refaire du papier journal.

4.4.2 Destination du verre

Les verres ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage de Saint Gobain située à Château Bernard (16). Le volume expédié est de 344 tonnes.

4.4.3 Destination des cartons issus des déchèteries

Les cartons font l'objet d'une prestation de conditionnement avant expédition dans le cadre du contrat Citéo vers le site du papetier en contrat avec la société REVIPAC. Le volume expédié est de 110 tonnes.

Le contrat Citéo définit les objectifs de tri par catégorie de produits et permet de reverser à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet des aides financières qui varient en fonction des performances de tri : plus les résultats sont bons et plus les aides sont importantes.

4.5 Destination des déchets de déchèteries

	Collecte	Filière du tri – Traitement
Tout Venant	Régie	Enfouissement CSDU – SUEZ à Amailloux (79)
Déchets Verts	Régie	Broyage et compostage – Brangeon Environnement à Bressuire
Ferraille	Régie	Bati-Recyclage – site d’Air Vaux à Airvault
Cartons	Régie	Bati recyclage – centre de transfert puis recyclage en papeteries
Batteries Métaux non ferreux	Régie	Bati-Recyclage – site d’Air Vaux à Airvault
Bois	Régie	Recyclage chez bati-recyclage (85)
Gravats	Régie	Enfouissement en CET de classe 3 - COLAS Airvault et SMITED à Coulonges Thouarsais
Néon, ampoules	EcoSystèm	Recyclage
D.M.S.	Chimirec Delvert	Valorisation – Chimirec Delvert – Jaunay Clain (86)
Huiles de vidange	SEVIA	Valorisation - SEVIA Véolia – Saint Jean d’Angely (17)
Huiles alimentaires	Chimirec Delvert	Valorisation
Piles	Corepile	Recyclage - filière COREPILE
Cartouches d’encre et capsules Nespresso	Livreurs	Filière SUEZ
DEEE	Envie2E	Recyclage - Envie2E - Ecosystèm
Pneus	MEGAPNEUS	Recyclage - MEGAPNEUS filière ALLIAPUR

B- INDICATEURS FINANCIERS

Le budget a été voté par le conseil communautaire le 1^{er} avril 2025.

5 Mode de financement

5.1 Les ménages

Le mode de financement du service déchets ménagers est la TEOM depuis le 1^{er} janvier 2017.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), instituée par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes, concerne toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée (CGCT, art L.2333-77).

La TEOM couvre l'ensemble du service de gestion des déchets (collecte et traitement des OM, des emballages et des déchèteries). Elle couvre également la gestion globale du parc de bacs, camion de collecte et service administratif.

Pour les demeures exceptionnelles, un plafonnement est également appliqué à 2,5 fois la valeur locative de la moyenne communale.

Le taux est fixé annuellement par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet en fonction du budget nécessaire à la gestion du service. En 2025, le taux voté était de 11 %.

A partir du 1^{er} janvier 2019, le conseil communautaire a voté le passage en tarification incitative TEOMi. Le principe est la mise en place d'une part fixe en lien avec la base foncière (TEOM) et une part variable calculée en fonction du nombre de levées de la poubelle de chaque habitation. Le calcul de cette part variable (Pv) est : $Pv = \text{nombre de levée} \times \text{volume du bac} \times \text{prix à l'hectolitre}$.

Le tarif voté en 2024 était de 3,30 € l'hectolitre

La part fixe doit couvrir entre 55 et 90 % du produit total de la TEOMi. En 2025, celui-ci couvrait 80 % du produit total.

5.2 Les professionnels

5.2.1 La redevance spéciale

Les professionnels peuvent bénéficier d'une collecte de leurs déchets au même titre que les ménages. Celles ayant un bac de gros volume (770L) ou ne payant pas de taxe sur leur bâtiment doivent signer un contrat appelé Redevance Spéciale (RS).

La facturation des professionnels s'effectue deux fois par an (au semestre échu). Elle est composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (nombre de levées x volume du bac x prix à l'hectolitre).

Le tarif voté en 2025 est de 100 € pour l'abonnement et de 4,30 € l'hectolitre pour les ordures ménagères et 1,8 € l'hectolitre pour le multi matériaux. Les tarifs ont augmenté pour la facture du second semestre. La part fixe est passée à 120 €, 4,8 € l'hectolitre pour les OM et 2 € l'hectolitre pour les bacs jaunes.

En 2025, la CCAVT gère 72 contrats de redevance spéciale.

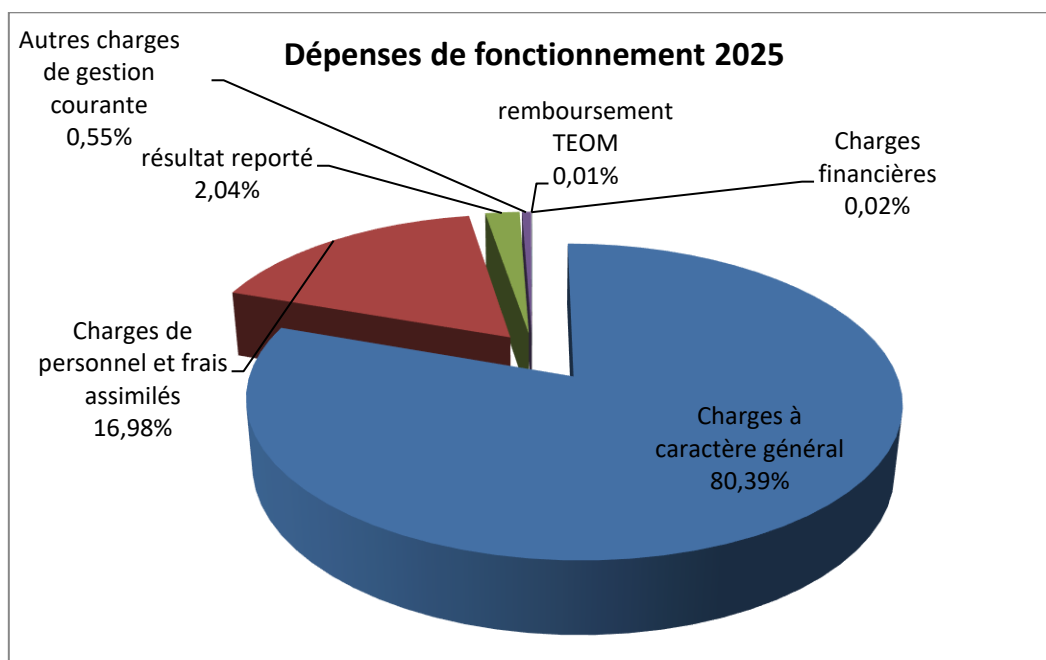
5.2.2 Les passages en déchèteries

Les professionnels bénéficient d'une autorisation pour déposer leurs déchets en déchèterie. Ils doivent s'acquitter d'un forfait de dépôt de 20 € par passage pour les déchets (tout venant, bois, gravats, produits dangereux, etc...). Le dépôt est gratuit pour les déchets de cartons et ferrailles.

Enfin les déchets verts des professionnels sont interdits sur les déchèteries.

6 Comptes administratifs 2025

Chapitre	Budgétisé	Montant Réalisé	%
Fonctionnement - Dépenses	1 292 764,37 €	1 173 639,17 €	90,79 %
Résultat reporté	24 011,87 €	24 011,87 €	100,00 %
011 - Charges à caractère général	1 014 002,50 €	945 029,50 €	93,20 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00 €	199 665,81 €	86,81 %
022 - Dépenses imprévues	0 €	0 €	00 %
65 - Autres charges de gestion courante	22 400,00 €	6 460,69 €	28,84 %
66 - Charges financières	550,00 €	274,43 €	49,90 %
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	0 %
68 - Provisions impayés	1 000,00 €	0,00 €	0 %
73918 - Remboursement TEOM	800,00 €	103,00 €	12,88 %
Fonctionnement - Recettes	1 291 960,00 €	1 278 149,14 €	98,93 %
Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	215 200,00 €	171 580,01 €	79,73 %
73- TEOM	941 760,00 €	938 725,00 €	99,68 %
74 - Dotations, subventions et participations	135 000,00 €	237 217,90 €	175,72 %
75 - autres produits divers de gestion		313,42 €	313 %
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	312,81 €	312 %

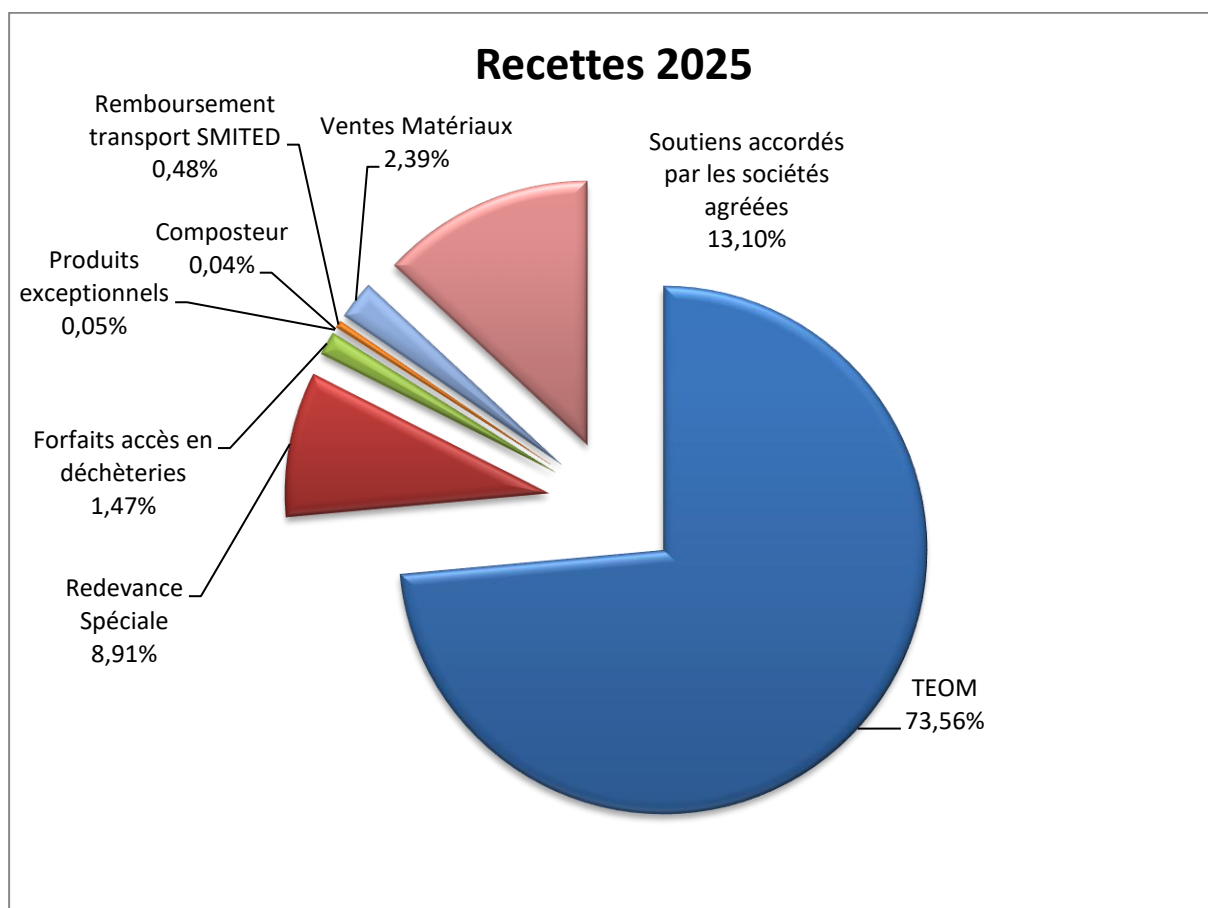


7 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

		Prestation de service	Charge 2025 des prestations de services
Collecte	Ordures ménagères et multi	URBASER	267 631,22 €
	Total collecte		267 631,22 €
Traitement	Ordures ménagères (TMB)	SMITED	207 576,12 €
	Emballages (transfert)	AGGLO2B/Houdelot	11 029,44 €
	Emballages (transport)	SITM	7 351,91 €
	Emballages (Tri)	SUEZ/Unitri	122 322,50€
	Verres (conditionnement)	Houdelot SAS	686,18 €
	Traitement refus tri emballage	SUEZ	9 056,37 €
	Cartons - Déchèterie (conditionnement)	AGGLO2B/Bati recyclage	8 100,12 €
	Bois - Déchèterie	batirecyclage	14 395,40 €
	Déchets verts - Déchèterie	Brangeon Environnement	10 674,30 €
	DMS - Déchèterie	Chimirec	18 617,34 €
	Gravats en mélange - Déchèterie	SMITED	125,66 €
	Gravats terre et pierres - Déchèterie	COLAS	301,44 €
	Tout venant - Déchèterie	SMITED	138 303,00 €
	Total traitement		548 539,78 €
	Total général		816 171,00 €

8 MONTANT DES RECETTES PERÇUES POUR L'année 2025

		Repreneurs / sociétés agréés/ utilisateurs	Recettes 2025
Vente de matériaux	Ferrailles et non ferreux	Bati Recyclage	10 512,52 €
	Verres	SAINT GOBAIN	3 649,97 €
	Papiers	Norske skog + suez	12 673,86 €
	Emballages : Plastique	VALORPLAST	11 821,73 €
	Emballages : acier, alu,	Arcelor Mital/Affimet	6 449,32 €
	Cartons, Brique et cartonnette	Revipac	36 559,81 €
	Composteurs	Usagers	500,00 €
Vente totale			82 167,21€
Soutien accordé par les sociétés agréées	Soutien Barème F	Citéo	224 248,38 €
	Soutien eco -organisme déchèteries	Eco Mobilier, Eco DDS, EcoSystème, etc.	12 969,52€
Soutien total			237 217,90 €
Facturation	TEOM + redevance spéciale	Usagers	1 051 322,32 €
	Recettes entrées payantes déchèteries	Professionnel utilisateurs des déchèteries	2 698,00 €
	Remboursement pour utilisation de la déchèterie d'Airvault	Com Com du Thouarsais	16 122,14€
	Remboursement frais collecte	SMITED	3 460,43 €
	Facturation totale		1 073 602,89 €
Recettes totales			1 237 937,31 €



9 Investissement 2025

INVESTISSEMENT	MONTANT
Achats bennes déchèterie	15 120,00 €
Achats panneaux déchèteries	1 030,56 €
Achats Bacs	4 912,80 €
Autres (emprunt)	19 285,13 €

C- COMMUNICATION ET PREVENTION

10 Communication

En 2025, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a édité en interne le calendrier de collecte pour l'année.

Calendrier de collecte 2025 ASSAIS-LES-JUMEAUX

JANVIER

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

FEVRIER

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

MARS

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

AVRIL

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

MAI

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

JUIN

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

JUILLET

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

AOÛT

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

SEPTEMBRE

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

OCTOBRE

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

NOVEMBRE

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

DÉCEMBRE

Lu

Ma

Me

Je

Ve

Sa

Di

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

Collecte du bac jaune et du bac noir

⚠ PENSEZ À SORTIR VOS BACS LA VEILLE DU RAMASSAGE ET LES RENTRER AU PLUS TOT APRES LA COLLECTE ⚠

Calcul de votre TEOMI (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)



Part Variable

Liée uniquement au nombre de collectes de votre bac noir de l'année précédente.

Part fixe

Base de la taxe foncière bâti multipliée par le taux de TEOM voté par la Communauté de Communes.

TEOMI = Part fixe (de l'année en cours)
+ Part variable (de l'année précédente)

AFIN DE RÉDUIRE VOTRE TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES, SORTEZ VOTRE BAC QUE LORSQU'IL EST PLEIN

Mémo TRI



En vrac dans
votre bac
jaune

Déchèteries

AIRVAULT	Du 01/03 au 31/10	Du 01/11 au 28/02	LOUIN	Du 01/03 au 31/10	Du 01/11 au 28/02
Lundi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	Lundi	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	Mardi	FERMÉE	FERMÉE
Mercredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	Mercredi	8 h 45 - 12 h 15	8 h 45 - 12 h 15
Jeudi	FERMÉE	FERMÉE	Jeudi	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	14 h - 18 h	14 h - 17 h	Vendredi	8 h 45 - 12 h 15	FERMÉE
Samedi	8 h 45 - 12 h 15 14 h - 18 h	8 h 45 - 12 h 15 14 h - 17 h	Samedi	8 h 45 - 12 h 15	8 h 45 - 12 h 15

En cas d'intempéries, canicule ou mesures sanitaires, les horaires d'ouverture des déchèteries pourront être modifiés.



Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
33 Place des Promenades - 79600 AIRVAULT
05 49 64 93 48 - info-technique@cc-avt.fr - www.cc-avt.fr

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Figure : exemple d'un calendrier de collecte distribué à la population

En complément, la CCAVT a mis en place une communication sur le réseau social Facebook. Pour informer sur les consignes de tri, les reports de collecte les jours fériés, le compostage...

11 Prévention des déchets

- Stop pub

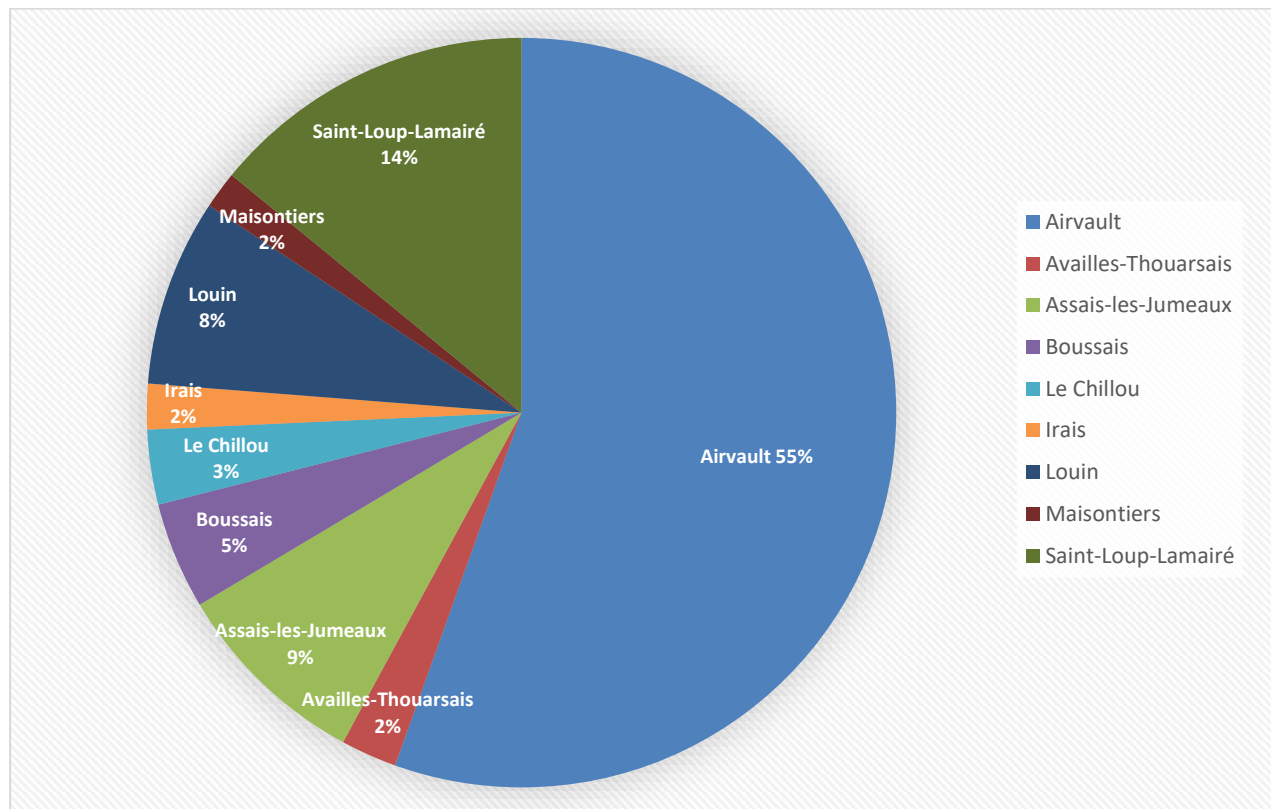
Des autocollants Stop Pub sont également disponibles dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes. A apposer sur la boîte aux lettres, cet autocollant permet de ne plus recevoir une quantité de papiers, non négligeables.



- Opération compostage

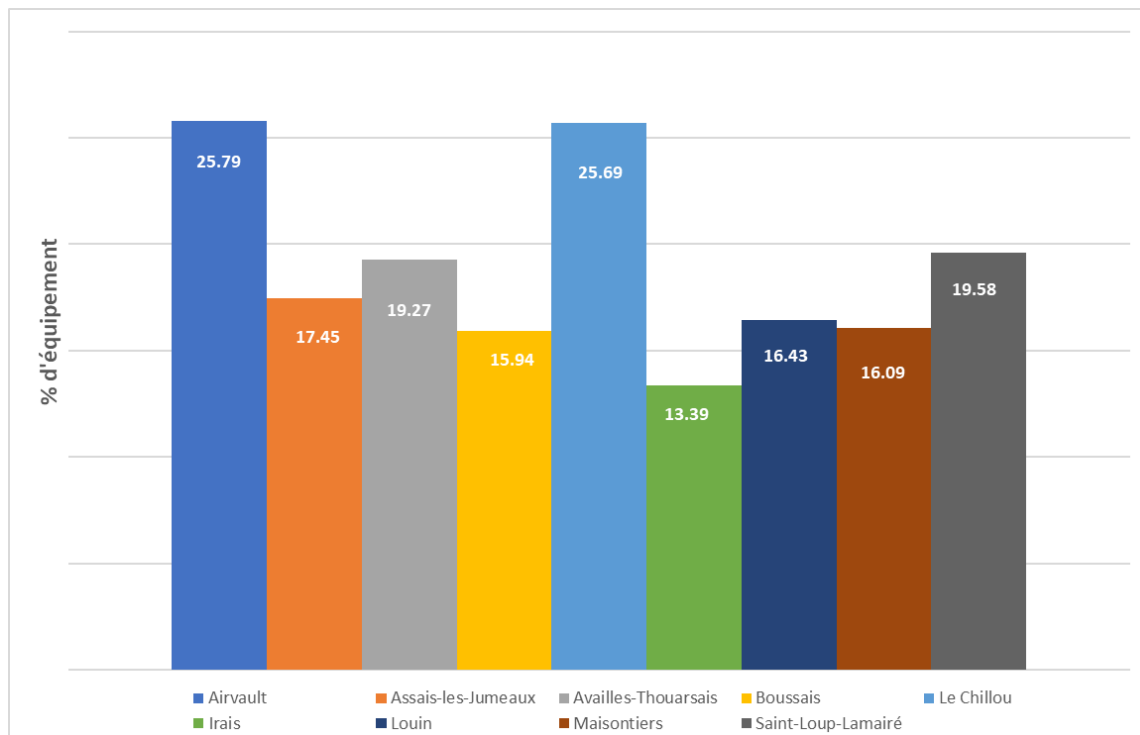
L'opération compostage, initiée en 2018, perdure. A ce jour, 867 composteurs ont été distribués.

La répartition de vente est décrite ci-dessous :



SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de foyers équipés par commune



Soit un taux d'équipement total de 21,56 % sur l'ensemble du territoire

ANNEXES

Annexe 1 : LISTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

Airvault

Rue de Neuze (lotissement des rivières près du Pont de Vernay)
Route de Poitiers (parking du cimetière)
Place du Cygne (parking de l'ancienne trésorerie)
Rue de la Croix de Monts (rond-point de la route d'Availles)

Borcq-sur-Airvault

Déchèterie (accessible aux horaires d'ouverture)
Rue des ormeaux

Tessonnière

Rue de l'église (Salle des fêtes)
La Maucarrière (Parking)

Soulièvres

Salle des fêtes de Soulièvres
Barroux : rue de la Croix (à côté du cimetière)
Le Deffend - rue Principale
Repéroux : route d'Airvault -route de la Mare

Assais-les-Jumeaux

Rue de la Jaulerie (parking du stade)
La Tache (direction Belle Touche)
Maisoncelle : rue des Cours
Cerzay : rue du Moulin
Villeneuve : croisement grande rue et route direction La Tache
Les Jumeaux : rue des Jardins
Veluché : rue de la Croix des Jumeaux (Mairie annexe)

Availles-Thouarsais

Route du Deffend (derrière la mairie et salle des fêtes)

Boussais

Rue des étangs (parking camions)
L'hôpiteau : rue des forges (ancienne déchèterie)

Irais

Rue de la citadelle (à côté de la Mairie / salle des fêtes)
Rue du calvaire (à côté des services techniques)

Le Chillou

Derrière l'église

Louin

D138 rond-point (ateliers municipaux et stade)
La Ronde rue de la vallée
Sourches
La Martinière : croisement D46 / D937 - la déchèterie (accessible aux horaires d'ouverture) et sur l'aire de repos

Maisontiers

Rue de la croix rouge
Billy rue de la grande fontaine

Saint-Loup-Lamairé

Aire de camping-car
Rue des sarcelles (lotissement la valette)
Rue du fief du parc (lotissement du fief du parc)
Naide : place des sources
Lamairé : rue de l'Arpentin
Crémille : rue de l'école
Cébron : site du Cébron

Annexe 2 : Liste des rues collectées en mini-Benne**Semaines Paires**

RUE DES TISSERANDS - Borcq-sur-Airvault	Airvault
IMPASSE DES OEILLETES - Borcq-sur-Airvault	Airvault
IMPASSE DE LA MAIRIE - Tessonnière	Airvault
IMPASSE DE LA PLAINE DU BREUIL- Tessonnière	Airvault
RUE DES CHAMPS BLANCS - Tessonnière	Airvault
LIEU-DIT ROCHE PAILLE	Airvault
LIEU-DIT LE MOULIN DE SALIN	Airvault
LIEU-DIT GRENET	Airvault
RUE DE BRETAGNE	Airvault
RUE SAINT-THIBAUT	Airvault
RUE DU Puits OLIVIER	Airvault
RUE GAUDHINE	Airvault
RUE DU VIEUX CHATEAU	Airvault
RUE DE LA GARENNE	Airvault
RUE DE L'ECHO	Airvault
RUE MICHEL	Airvault
RUE DU CARREFOUR	Airvault
PLACE DES CORDERIES	Airvault
RUE DE LA FERRONNERIE	Airvault
RUE HENRI COTHEREAU	Airvault
RUE DE LA POSTE	Airvault
RUE JAVEL	Airvault
RUE DU BOURGNEUF	Airvault
RUE DU DEPOT A SEL	Airvault
PLACE SAINT-PIERRE	Airvault

Semaines Impaires

RUE DE LA PORTE-CAILLON	Airvault
RUE ISIDORE JAURAND	Airvault
RUE CONSTANT BALQUET	Airvault
RUE FRIBAUT	Airvault
RUE DES PLANTES *	Airvault
RUE ST JEROME *	Airvault
RUE PETITE RUE ST JÉRÔME *	Airvault
RUE ROUSSELINE *	Airvault
RUE PAL MAIL *	Airvault
PL DES JARDINS *	Airvault
PETITE RUE DE L'ÉCHO *	Airvault
RUE LÉON MARTIN *	Airvault
RUE DES FORGES	Availles-Thouarsais
CHEMIN DU BAS VILLAGE	Availles-Thouarsais
RUE DU CHATEAU	Availles-Thouarsais
RUE DU DETOUR	Availles-Thouarsais
RUE DES MARCHANDS – Barroux	Airvault
IMPASSE DU LOGIS - Barroux	Airvault
CHEMIN DE L'HOPITEAU A SOUDUN	Boussais
LIEU-DIT LA BREVIERE	Boussais
RUE DES CHENES	Boussais
LIEU-DIT LA VERDONNIERE	Boussais
RUE DU MARTEAU	Irais
RUE DE LA PAPINOTE	Irais

* Pas de passage dans la rue, collecte en point de regroupement en bout de rue

RUE DE LA GODEBILLE - Les Girardières	Assais-les-Jumeaux
LIEU-DIT L'ORANGERIE	Le Chillou
IMPASSE POUSSARD	Louin
RUE DE L'ECHO	Louin
RUE DE LA CROIX CORNUAULT	Louin
RUE DE LA PIERRE ROUGE	Louin
RUE DE LA COUR AUDOUARD	Louin
RUE DU FOUR BANAL	Louin
IMPASSE DES COTEAUX	Louin
RUE DE LA FONTAINE	Louin
CHEMIN DES HIRONDELLES	Saint-Loup-Lamairé
RUE GAUTHIER CHABOT	Saint-Loup-Lamairé
GRAND RUE THEOPHANE VENARD	Saint-Loup-Lamairé
RUE FRANÇOIS AROUET	Saint-Loup-Lamairé
PLACE DES POULIES	Saint-Loup-Lamairé

RUE DES TROIS ROIS	Saint-Loup-Lamairé
RUE SAINTE-CATHERINE	Saint-Loup-Lamairé
PLACE DU DOCTEUR BOUCHET	Saint-Loup-Lamairé
CHEMIN DES RIVIERES	Saint-Loup-Lamairé
RUE DE PAILLE	Saint-Loup-Lamairé
RUE DE LA COUR AU QUART	Saint-Loup-Lamairé
RUE JACQUES DE BOYER	Saint-Loup-Lamairé
LIEU-DIT ROCHEMENUE	Saint-Loup-Lamairé
CHEMIN DES CHENEVIERES	Saint-Loup-Lamairé
CHEMIN DES TISSERANDS	Saint-Loup-Lamairé
LIEU-DIT REMUE	Saint-Loup-Lamairé
CHEMIN DES SABLONS	Saint-Loup-Lamairé
CHEMIN DES MOULINS	Saint-Loup-Lamairé
LIEU-DIT BOUSSIN	Saint-Loup-Lamairé